

# Eclairer les coins d'ombre du système financier

MARINA PONTI

FEDERICA BIONDI

Les mécanismes financiers, dans leur état actuel, ne sont pas en mesure de contrecarrer les transactions illégales. Les pays riches devraient accorder la priorité à une plus grande transparence et à des règles plus strictes, non seulement comme moyen de promouvoir la justice sociale et la redistribution de la richesse, mais encore comme instrument pour combattre les opérations criminelles et le terrorisme. Dans la même optique, une taxe sur les transactions monétaires serait une avancée pertinente et fournirait un mécanisme concret pour contrôler les transactions financières transfrontières.

*«Le problème fondamental est de trouver un système social qui soit économiquement et moralement efficient.»*

J. M. Keynes, 1925

Les pays donateurs se plaignent de ce que le manque de ressources soit la principale raison du non-respect de leur engagement à consacrer 0,7% de leur PIB à l'Aide publique au développement (APD). Mais ces mêmes pays laissent les nombreux coins d'ombre dans leurs marchés financiers provoquer des pertes de plus en plus lourdes de recettes fiscales tous les ans. Les marchés financiers ne sont pas transparents; ceci implique une perte énorme de recettes et crée un terrain propice à des transactions illicites. Le système financier international actuel disperse ces précieuses ressources, qui pourraient autrement être utilisées pour la mise en œuvre de politiques de développement fructueuses. Malheureusement, la Conférence de Monterrey sur le financement du développement ignore cette question, malgré sa pertinence pour le développement.

La transparence des marchés financiers signifie la gestion correcte de toute l'information relative aux flux de capitaux. Les avantages de la transparence sont nombreux, mais plus particulièrement, le recouvrement de la totalité des recettes fiscales. Des ressources publiques plus importantes seraient disponibles pour la mise en œuvre des politiques publiques, parmi lesquelles le développement et une plus grande redistribution de la richesse. Il a souvent été reproché aux pays en développement leurs systèmes fiscaux et financiers insuffisants et inopérants. Mais quand la perte de revenus fiscaux potentiels réduit leur capacité à assurer des services sociaux et à défendre les droits humains, ils ne sont pas les seuls responsables dans le jeu. Les pays du Nord ont une grande part de responsabilité dans cette perte générale de recettes quand ils permettent à des mécanismes nationaux et internationaux viciés de contaminer les marchés financiers.

En Europe, il y a de nombreux exemples de systèmes fiscaux qui permettent à des fonds découlant des activités commerciales d'un pays de circuler par l'intermédiaire d'une *compagnie faisant office d'agent* spécial avant d'être transférés à une compagnie enregistrée dans un paradis fiscal. Différents pays d'Europe permettent à des compagnies agents d'opérer sur leur territoire. Ce système fonctionne comme suit: La *compagnie agent* (A), située dans un de ces pays européens, est à la fois la compagnie mère de la *compagnie active* (C) (située dans un pays différent) et la filiale d'une compagnie (H) située dans un paradis fiscal. Etant donné que A agit au nom de H, ne fournissant que des services financiers (c'est-à-dire la collecte et la distribution des recettes de la compagnie commerciale C), A est simplement autorisé à retenir un petit pourcentage des bénéfices générés par C et destinés à H. Ce mécanisme permet ainsi de faire passer toutes les recettes de C vers H, en passant par A. H «paie» donc A pour ses services et ces montants sont donc taxés dans le pays où A est situé. Mais les montants versés à A par H pour ses services ne représentent qu'un faible pourcentage de la somme totale des fonds acheminés par A.

Ceci a diverses implications: la compagnie commerciale C fraude le fisc dans son pays, réduisant de manière drastique les recettes fiscales de ce pays; le pays intermédiaire (c'est-à-dire celui de la compagnie A) reçoit des recettes fiscales qu'il n'aurait pas dû recevoir, étant donné que le seul objectif de la compagnie A est de «fournir des services» à H (c'est-à-dire acheminer des fonds); la vaste majorité des recettes produites par C se retrouve dans un paradis fiscal où aucune fiscalité (ou une fiscalité minimale) n'est appliquée. Ces opérations non seulement faussent le cadre fiscal, mais en outre mènent à des effets fiscaux négatifs dans le pays d'origine, qui, voyant la baisse de ses recettes fiscales, cherche d'autres moyens de les accroître, par exemple en rehaussant les pressions fiscales. Ceci provoque un mécontentement général parmi la population des contribuables, rehaussant davantage le risque de sorties illicites de fonds pour éviter une fiscalité élevée. C'est ainsi qu'un cercle vicieux s'installe.

Un autre exemple du manque de transparence dans les transactions financières transfrontières est celui des agences qui font des transferts d'argent à l'échelle mondiale à l'aide de mandats. Ces agences ont de vastes réseaux de bureaux à travers le monde. Elles sont utilisées essentiellement par des personnes qui ont quitté un «pays en développement» pour un «pays développé» afin de trouver du travail et qui envoient une partie de leurs gains à leurs familles, sans être confrontés aux complications inhérentes à l'ouverture d'un compte bancaire. Etant donné le nombre de personnes dans cette situation, on peut aisément en déduire que les chiffres impliqués sont énormes. Ces transactions ne sont pas contrôlées et même le système bancaire traditionnel n'a pas une idée précise de leur importance. Il s'ensuit que les autorités fiscales sont également dans le noir.

Un troisième point: le secret bancaire vis-à-vis des autorités gouvernementales, notamment les autorités fiscales, peut permettre aux contribuables de dissimuler des activités illicites et de frauder le fisc. L'administration et l'application effectives des nombreuses lois et réglementations, notamment celles relatives à la fiscalité, nécessitent l'accès aux états des transactions financières et l'analyse de ces états. Les progrès technologiques, particulièrement dans le domaine du commerce électronique et du système bancaire, ont rendu le système bancaire international accessible pour une large gamme de contribuables, et pas seulement pour les grandes multinationales et les personnes riches. La suppression des contrôles de change par les pays de l'OCDE et par de nombreux pays non-membres a facilité l'expansion rapide des transactions financières transfrontières. Cette nouvelle ère de «transactions bancaires sans frontières» a posé de nouveaux défis pour les administrations fiscales à travers le monde. L'expérience a montré, au cours des 50 dernières années, que l'accès inadéquat à l'information bancaire a constitué un obstacle pour l'administration fiscale et l'application de la loi. L'ampleur du non-respect des lois fiscales, qui est facilité par le manque d'accès à l'information bancaire, est difficile à mesurer, précisément parce qu'il n'y a pas suffisamment d'accès à l'information nécessaire.



On retrouve le même problème quand on tente de mesurer l'envergure du blanchiment d'argent. Néanmoins, le rapport annuel 1995-96 du Groupe spécial financier sur le blanchiment d'argent estime que ce problème porte sur des centaines de milliards de dollars par an.

L'élimination de la fraude fiscale n'a jamais figuré au premier rang de l'agenda politique des gouvernements, contrairement à la lutte contre les organisations criminelles et le commerce illicite. Toutefois, après le 11 septembre, les tentatives visant à utiliser les mécanismes financiers internationaux pour geler les avoirs financiers des terroristes présumés n'ont pas totalement réussi en raison de la structure actuelle du système financier. En dépit de la primauté politique de cette affaire, il n'a pas été possible d'obtenir toute l'information requise des banques et des autres acteurs impliqués. Les mécanismes financiers, dans leur état actuel, ne sont pas en mesure de contrer les transactions illégales. Les pays riches devraient accorder la priorité à une plus grande transparence et à des règles plus strictes, non seulement comme moyen de promouvoir la justice sociale et la redistribution de la richesse, mais encore comme instrument pour combattre les opérations criminelles et le terrorisme.

La coopération fiscale est cruciale pour s'attaquer à la fois aux questions sociales et aux questions criminelles, mais il n'y a toujours pas la volonté politique de mettre en place la coopération fiscale. Le cadre international actuel montre exactement le contraire, avec la prolifération des paradis fiscaux (40 pays actuellement). Ils présentent l'absence totale de transparence financière et entravent toute forme de coopération fiscale. Les paradis fiscaux offrent de nombreux services à très forte valeur ajoutée, dont le coût est payé par ceux qui n'utilisent pas les services. Les mécanismes financiers qui impliquent des paradis fiscaux peuvent être utilisés pour la gestion discrète des grandes fortunes familiales, ou des recettes du monde du spectacle ou du monde sportif; pour la spéculation et la fraude fiscale; pour l'évasion fiscale et le transfert des bénéfices des multinationales à leurs compagnies off-shores; pour le financement de partis politiques et de différents candidats; et pour la rémunération de toutes sortes d'opérations illicites. Les paradis fiscaux offrent une large gamme de services financiers à un coût relativement faible: secret bancaire protégé contre toute requête juridique; absence de contrôle des changes; droit d'établir n'importe quel type de contrat, pour mener n'importe quel type de transaction et établir n'importe quel type de compagnie, même fictive; garantie de l'anonymat; absence de pressions fiscales; libre accès en temps réel à tous les marchés mondiaux; connexion garantie avec les plus grands circuits bancaires, généralement représentés sur place; et mécanismes faibles ou inexistant pour la répression de la criminalité financière. La simple existence de ces paradis fiscaux encourage les gens à les utiliser.

Le premier projet de document préparatoire en vue de la Conférence de Monterrey, préparé par l'ancien Président du Mexique, Zedillo, contenait une proposition très importante concernant l'établissement d'une organisation fiscale. Cette organisation aurait été chargée de se pencher sur les questions fiscales, l'harmonisation de la fiscalité; la lutte contre les paradis fiscaux et, plus largement, la concurrence fiscale.

Une telle rencontre aurait été l'enceinte appropriée pour débattre de la mise en œuvre des impôts globaux destinés au financement des cibles de développement figurant dans la Déclaration du millénaire, comme convenu, en septembre 2000, par les chefs d'Etat et de gouvernement. Dans la même optique, une taxe sur les transactions monétaires serait une avancée pertinente et fournirait un mécanisme concret pour contrôler les transactions financières transfrontières. En outre, l'établissement d'un tel système fiscal demanderait nécessairement la transparence des flux financiers.

Actuellement, la plupart des transactions financières sont menées à travers le système bancaire SWIFT. Cette taxe pourrait donc être mise en place et appliquée à travers ce même système SWIFT. En outre, comme le soutiennent un nombre croissant d'organisations de la société civile, une taxe sur les transactions monétaires aurait pour effet de:

- Réduire les flux monétaires et de capitaux spéculatifs à court terme;
- Rehausser l'autonomie nationale;
- Rétablir la capacité fiscale des différents pays, érodée par la globalisation des marchés;
- Répartir les pressions fiscales de manière plus équitable entre différents secteurs de l'économie;
- Suivre les mouvements de capitaux pour lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent.

La transparence sera réalisée quand il y aura une volonté politique suffisante de la mettre en place. La société civile continuera à se battre pour sa réalisation, en dépit de l'absence actuelle de volonté politique. La transparence, c'est la démocratie, et la démocratie est une composante vitale du développement humain. ■

*«Il n'y a rien de plus difficile à réaliser, ni de plus douteux à réussir, ni de plus dangereux à administrer, que l'introduction d'un nouvel ordre; car celui qui l'introduit, a comme ennemis tous ceux qui tirent profit de l'ancien ordre, et seulement quelques tièdes alliés parmi tous ceux qui pourraient tirer profit du nouvel ordre. Cette tièdure vient en partie de la crainte de leurs adversaires .. et en partie du scepticisme des hommes, qui n'ont pas réellement confiance dans la nouveauté, à moins qu'ils en aient déjà fait une expérience personnelle.»*

*Machiavel, Le Prince, 1532.*

Mani Tese  
< ponti@manitese.it >